



Perspective de la Session d'automne 2017

Première semaine Conseil national

11.9.	Transformation et extension des réseaux électriques. Loi (16.035)	Oui	1
11.9. ¹	Iv.pa. Leutenegger Oberholzer. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs (16.438)	Oui	1
11.9. ¹	Iv.pa. Röstli. Garantir l'auto-alimentation en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité (16.448)	Non	1
11.9. ¹	Iv.pa Bertschy. Congé de 14 semaines pour chacun des parents à condition que tous deux travaillent (16.453)	Oui	2
13.9. ²	Mo. Derder. Stabiliser la dette et affecter les excédents aux dépenses budgétaires ou aux investissements d'avenir (16.3608)	Oui	2
13.9. ²	Mo. Grüter. Marchés publics. S'assurer de l'égalité salariale au sein des entreprises soumissionnaires. Oui, mais équitablement (16.3657)	Non	2
14.9.	Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag). Initiative populaire (16.071)	Non	3

Première semaine Conseil des Etats

11.9.	Mo. Remplacer le statut des étrangers admis à titre provisoire (17.3270)	Oui	3
13.9.	Mo. Conseil national (Romano). Améliorer l'accès au train. Plus de places de stationnement à proximité des gares (15.3771)	Oui	3

Deuxième semaine Conseil national

18.9. ³	Po. Derder. Economie numérique. Identifier les emplois de demain et la manière de stimuler leur émergence en Suisse (17.3222)	Oui	4
18.9. ³	Mo. Thorens Goumaz. Une plate-forme pour accompagner l'industrie 4.0 (15.3979)	Oui	4
18.9. ³	Po. Masshard Nadine. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public (15.4023):	Oui	4
18.9. ³	Mo. Piller Carrard. Bons de formation et réinsertion professionnelle (15.4076)	Oui	4
19.9.	Sortons de l'impasse. Renonçons à rétablir des contingents d'immigration. Initiative populaire. (17.030)	min. I	5
19.9. ⁴	Mo. Golay. Les cantons sont asphyxiés par le poids financier de l'accueil des migrants (16.3258)	Non	5

Deuxième semaine Conseil des Etats

19.9.	Mo. Conseil national (Cdf-CN). Modification de l'article 18 alinéa 2 de la loi sur les finances (17.3015)	Non	5
19.9.	Mo. Conseil national (Cdf-CN). Pas de relâchement du frein à l'endettement (16.3634)	Non	6
21.9.	Encouragement de la mobilité internationale en matière de formation durant les années 2018-2020 (17.031)	Oui	6
21.9.	Mo. Conseil national (Aebischer Matthias). Classification des diplômes de la formation professionnelle dans le cadre national des certifications. Droit de recours (15.3157)	Oui	6

Troisième semaine Conseil national

27.9.	Mo. CDF-CN. Fixation du montant du financement de l'aide publique au développement (17.3362)	Non	7
-------	--	-----	---

Troisième semaine Conseil des Etats

26.9.	Mo. Conseil national (CTT-CN). Pour que les acteurs du marché postal suisse bénéficient d'une concurrence équitable (17.3011)	Non	7
26.9.	Mo. Conseil national (CTT-CN). Législation sur la poste (17.3012)	Oui	7
26.9.	Mo. Conseil national (CTT-CN). Inscrire dans la législation les instruments de surveillance du domaine de la poste (17.3013)	Oui	7

¹ Initiatives parlementaires : Lundi, 11 septembre, mardi 12 septembre, jeudi 21 septembre ou mardi 26 septembre 2017.
² Interventions parlementaires relevant du DFF : Mercredi 13 septembre ou mercredi 27 septembre 2017.
³ Interventions parlementaires relevant du DEFR : Lundi 18 septembre 2017.
⁴ Interventions parlementaires relevant du DFJP : Mardi 19 septembre, mercredi 20 septembre ou mardi 26 septembre 2017.

Première semaine – Conseil national

Lundi 11 septembre 2017 ; Programme chronologique (à suivre 13 septembre au Conseil des Etats)

Transformation et extension des réseaux électriques. Loi (16.035) : le projet prévoit de modifier la loi sur les installations électriques et la loi sur l'approvisionnement en électricité afin d'optimiser le cadre réglementaire en vue d'une amélioration et d'un développement des réseaux électriques suisses en temps voulu et conformément aux besoins. Travail.Suisse soutient en particulier l'enfouissement des lignes des réseaux de distribution pour des coûts d'environ 7,2 milliards de francs d'ici à 2050 et le maintien de la mesure qui prévoit de mettre à disposition des gestionnaires de réseau des montants en faveur du développement des réseaux intelligents. Enfin, cette loi n'est pas le cadre approprié pour discuter du soutien à apporter à l'énergie hydraulique. Ce n'est pas au consommateur final de payer des mesures de soutien supplémentaires aux grandes entreprises électriques.

- ➔ Travail.Suisse soutient les éléments principaux de la loi selon le projet du Conseil fédéral et recommande aux Chambres de renoncer à vouloir soutenir encore davantage la force hydraulique dans le cadre de cette loi.

Lundi 11 septembre 2017 ; Initiatives parlementaires, autres dates : 12.9., 21.9., 26.9.2017

Iv.pa. Leutenegger Oberholzer. Entreprises fédérales et entreprises liées à la Confédération. Pour des rétributions appropriées et pour la fin des salaires excessifs (16.438) : cette initiative parlementaire demande une réglementation légale pour garantir que les rémunérations versées aux membres des conseils d'administration et des directions des entreprises de la Confédération, ou qui lui sont liées, soient appropriées. Le salaire brut versé à un conseiller fédéral ou à une conseillère fédérale représente la rémunération maximale admissible. Le niveau et, en particulier, l'évolution des salaires des managers est un thème politique constant. Des années après l'acceptation de l'initiative sur les rémunérations abusives, aucune modération n'est en cours. L'étude sur les salaires des managers de Travail.Suisse montre aussi pour l'année 2016 des rémunérations en hausse pour la majorité des entreprises examinées, ce qui provoque un écart salarial encore plus grand. Même si les entreprises de la Confédération ou celles qui lui sont liées ne sont pas l'élément moteur de cette évolution, le reporting sur les salaires des cadres de la Confédération montre aussi des rémunérations en hausse par rapport aux années précédentes. Limiter les rémunérations des managers des entreprises de la Confédération ou de celles qui lui sont liées représenterait un signal clair et une mesure efficace contre des salaires des managers exorbitants.

- ➔ Travail.Suisse recommande d'accepter cette initiative parlementaire.

Lundi 11 septembre 2017 ; Initiatives parlementaires, autres dates : 12.9., 21.9., 26.9.2017

Iv.pa. Röstli. Garantir l'auto-approvisionnement en électricité d'origine hydraulique pour faire face à l'actuelle baisse des prix de l'électricité (16.448) : le texte prévoit que le Conseil fédéral crée les conditions nécessaires afin que les centrales hydrauliques puissent maintenir leur capacité de production malgré la baisse des prix actuels de l'électricité. Cette demande est dépassée puisque la stratégie énergétique 2050, que le peuple a récemment acceptée en votation populaire, prévoit déjà des mesures pour soutenir les centrales hydrauliques. Par ailleurs, un projet est actuellement en consultation pour baisser la redevance hydraulique. S'il était approuvé par le Parlement, il permettra aux producteurs d'électricité hydraulique de faire des économies substantielles exagérées, au détriment des collectivités publiques.

- ➔ Travail.Suisse recommande le rejet de cette initiative parlementaire.

Lundi 11 septembre 2017 ; Initiatives parlementaires, autres dates : 12.9., 21.9., 26.9.2017

Iv.pa Bertschy. Congé de 14 semaines pour chacun des parents à condition que tous deux travaillent (16.453) : l'initiative parlementaire veut remplacer l'allocation actuelle de maternité par un congé parental. En plus de l'allocation actuelle de maternité, elle introduit une allocation de paternité de 14 semaines au maximum à condition que les deux parents exercent une activité lucrative après la naissance de l'enfant. Cette initiative parlementaire poursuit un but semblable – mais avec une couverture un peu différente – à l'initiative populaire pour un congé paternité raisonnable, initiée par Travail.Suisse. Elle veut inciter à augmenter la participation à la vie active des femmes et réduire ainsi la pénurie de personnel qualifié, générer des recettes supplémentaires pour le fisc et les assurances sociales, qui déchargeront l'Etat et contribueront à l'amortissement des coûts de formation. Une forte participation des femmes à la vie active réduit la dépendance à l'égard des prestations complémentaires et de l'aide sociale lorsque l'on vieillit ou lors d'une séparation et diminue ainsi justement les coûts de l'Etat.

- Travail.Suisse soutient cette initiative parlementaire dans une première phase et recommande son acceptation. Il faut néanmoins clarifier dans une phase ultérieure comment l'on peut mettre en œuvre et vérifier de manière crédible la condition de la reprise de l'activité lucrative des deux parents.

Mercredi 13 septembre ; Interventions parlementaires relevant du DFF, autres dates : 27.9.2017

Mo. Derder. Stabiliser la dette et affecter les excédents aux dépenses budgétaires ou aux investissements d'avenir (16.3608) : la motion prévoit l'élaboration par le Conseil fédéral de bases légales permettant au Parlement d'affecter les excédents non pas seulement à la réduction de la dette publique mais aussi à l'augmentation de plafond de dépenses dans le budget. Les finances de la Confédération sont saines. La législation ne permet pas actuellement d'utiliser à d'autres fins que la réduction de la dette les milliards de francs qui sont inscrits au compte de compensation dans le cadre du mécanisme du frein à l'endettement. Or la dette a été suffisamment réduite. Il serait judicieux de pouvoir utiliser ces milliards de francs à des investissements porteurs d'avenir et garantissant la prospérité de la Suisse à long terme.

- Travail.Suisse soutient cette motion et recommande au Conseil national de l'accepter.

Mercredi 13 septembre ; Interventions parlementaires relevant du DFF, autres dates : 27.9.2017

Mo. Grüter. Marchés publics. S'assurer de l'égalité salariale au sein des entreprises soumissionnaires. Oui, mais équitablement (16.3657) : comme le font souvent les critiques à l'égard de l'analyse de l'égalité salariale avec l'outil Logib, cette motion mélange les niveaux d'analyse : statistique au national et analyse individuelle. Elle déplore que des métiers soient moins valorisés que d'autres, ce dont ne s'occupe pas le système Logib. L'élu n'y entend pas grand-chose en matière d'égalité salariale, de marchés publics, de méthodes statistiques et ne connaît pas la législation actuelle. Un seul exemple est très parlant : selon l'auteur, il est possible de contourner les contraintes du modèle Logib en engageant très peu de femmes ou pas de femmes du tout. Or, cette pratique est interdite par la Loi sur l'égalité, car « ne pas engager de femmes pour échapper aux contrôles portant sur l'égalité des salaires ou pour influencer leurs résultats représente une discrimination à l'emploi ». Cette motion prêterait à sourire s'il ne concernait le grave sujet de la discrimination salariale qui coûte aux femmes plus de 7 milliards par année. Logib est, les entreprises le disent, approprié et simple à utiliser. La Confédération l'a fait analyser par des experts qui concluent que l'outil est adéquat dans sa forme actuelle. Enfin, dans le cadre d'un marché public, les entreprises soumissionnaires ont la liberté d'utiliser l'outil qui leur convient, à la condition qu'il soit basé sur le modèle d'analyse standard de la Confédération.

- Travail.Suisse conseille de rejeter cette motion.

Jeudi 14 septembre 2017 ; Programme chronologique

Oui à la suppression des redevances radio et télévision (suppression des redevances Billag).

Initiative populaire (16.071) : la Suisse a besoin d'un service public de qualité dans toutes les régions linguistiques du pays. La suppression des redevances de réception ne permettrait plus ni à la SSR ni aux diffuseurs privés, qui touchent une partie du produit de la redevance, de remplir correctement leur mandat. Il en résulterait une nette baisse de la qualité et de la diversité de l'information et de programmes culturels de la SSR et d'autres diffuseurs privés avec des interruptions publicitaires plus fréquentes. Au-delà, c'est la mission de service public visant l'intégration des différentes communautés linguistiques de Suisse qui serait fondamentalement remise en question.

- ➔ Travail.Suisse se félicite que le Conseil des Etats ait rejeté sans opposition l'initiative « no Billag ». Il demande au Conseil national de rejeter aussi clairement l'initiative, sans proposer de contre-projet direct – qui affaiblirait considérablement la SSR - comme le veut une minorité de sa commission.

Première semaine – Conseil des Etats

Lundi 11 septembre 2017

Mo. Remplacer le statut des étrangers admis à titre provisoire (17.3270) : la motion propose d'améliorer le statut des personnes admises à titre provisoire. La plupart de ces personnes restent durablement en Suisse et le terme « provisoire » prête à confusion. Deux propositions de changement seraient celles du statut de « personne protégée » et de « personne à protéger provisoirement ». D'autres statuts pourraient également être créés. Travail.Suisse estime nécessaire d'améliorer l'actuel statut qui rend actuellement l'intégration professionnelle de ces personnes encore trop difficile. Dans tous les cas, une discussion doit être menée sur les différentes opportunités qui s'offrent pour améliorer la situation. L'idée de permettre une intégration active sur le marché du travail par les offices régionaux de placement serait une option positive à la fois au niveau social et économique. L'amélioration de l'intégration et de l'accès au marché du travail figure dans l'intérêt des personnes concernées, mais également de la société en général comme le montre l'initiative visant à lutter contre la pénurie de personnel qualifié

- ➔ Travail.Suisse recommande d'accepter cette motion.

Mercredi 13 septembre 2017

Mo. Conseil national (Romano). Améliorer l'accès au train. Plus de places de stationnement à proximité des gares (15.3771) : la motion charge le Conseil fédéral de prendre des mesures, en premier lieu sous la forme d'indications et d'objectifs, afin que les CFF, les cantons et les communes créent davantage de places de stationnement public près des gares hors des centres urbains. Cela va dans le sens d'une mobilité plus durable et permettrait de dynamiser davantage le développement de l'offre en cours fournie par les CFF en collaboration avec les autorités publiques.

- ➔ Travail.Suisse recommande l'acceptation de cette motion.

Deuxième semaine – Conseil national

Lundi 18 septembre 2017 ; Interventions parlementaires relevant du DEFR

Po. Derder. Economie numérique. Identifier les emplois de demain et la manière de stimuler leur émergence en Suisse (17.3222) : le postulat demande des analyses plus poussées concernant l'impact de la digitalisation sur le marché du travail. La digitalisation conduit à des changements dans l'économie, ce qui comporte aussi bien des chances que des risques. Concernant le marché du travail, c'est la question des modifications et du report des emplois qui est centrale. Une analyse plus détaillée des effets de la digitalisation sur l'évolution du marché du travail est dès lors opportune pour maintenir et renforcer la structure diversifiée des branches en Suisse aussi à l'avenir.

→ Travail.Suisse recommande l'acceptation de ce postulat.

Lundi 18 septembre 2017 ; Interventions parlementaires relevant du DEFR

Mo. Thorens Goumaz. Une plate-forme pour accompagner l'industrie 4.0 (15.3979) : la motion exige du Conseil fédéral la création d'une plate-forme pour promouvoir l'échange sur les défis de la digitalisation de notre économie (industrie 4.0) avec les acteurs concernés, en particulier les organisations économiques, les syndicats et les représentant-e-s des milieux scientifiques. La digitalisation apportera au cours des prochaines années pour l'économie en général et le marché du travail en particulier de grands changements. Il est dès lors capital pour un pays pauvre en ressources comme la Suisse d'utiliser de façon optimale les chances qui s'offrent et, en même temps, de reconnaître suffisamment tôt les divers risques possibles. Une mise en réseau de tous les porteurs de tous les experts importants dans une plate-forme pourrait être très utile dans la réalisation de cette importante tâche.

→ Travail.Suisse recommande l'acceptation de cette motion.

Lundi 18 septembre 2017 ; Interventions parlementaires relevant du DEFR

Po. Masshard Nadine. L'éducation à la citoyenneté est une prestation d'intérêt public (15.4023) : le développement de projets selon les articles 54 et 55 LFPr est l'une des nouveautés les plus importantes et réussies de la loi sur la formation professionnelle de 2002. Mais la liste des thèmes possibles de projets est limitée. Cependant, le Conseil fédéral peut, selon l'article 55.3f. LFPr, fixer d'autres prestations d'intérêt public pouvant donner droit à des contributions et déterminer les critères pour l'octroi de ces contributions. Travail.Suisse verrait d'un bon œil l'inclusion par le Conseil fédéral de l'éducation à la citoyenneté pour renforcer la démocratie directe dans la liste des projets pouvant être soutenus.

→ Travail.Suisse soutient ce postulat.

Lundi 18 septembre 2017 ; Interventions parlementaires relevant du DEFR

Mo. Piller Carrard. Bons de formation et réinsertion professionnelle (15.4076) : la réinsertion professionnelle concerne chaque année entre 13'000 et 15'000 femmes. Or, le retour à la vie active après une longue période d'interruption est difficile et souvent peu couronné du succès espéré : les emplois trouvés ne correspondent pas au niveau de formation et d'expérience atteints avant l'interruption. Le retour à la vie active est souhaité par les femmes elles-mêmes et par l'économie en général, qui manque de main d'œuvre qualifiée. C'est pourquoi il est impératif d'encourager les femmes à mettre leurs connaissances à jour grâce au système des bons de formation. La motion est un des prolongements politiques de l'étude réalisée en 2013 par Travail.Suisse sur mandat du SEFRI. Le dispositif législatif existant ne répond pas aux besoins des femmes concernées. Elles n'ont pas accès aux offres dans le cadre de l'assurance chômage rendue plus sévère en 2010. Par contre, depuis le 1er janvier

2016, la nouvelle Loi sur la formation continue LFCo prévoit que la Confédération et les cantons s'efforcent de faciliter la réinsertion professionnelle (Article 8 d). Cette loi autorise la Confédération à octroyer des aides financières en fonction de la demande (Article 10, al.2). Les bons de formation sont une réponse à cette demande et correspondre au principe que la formation continue est de la responsabilité des individus. La recherche a démontré que les bons de formation portent leurs fruits.

➔ Travail.Suisse recommande l'acceptation de cette motion.

Mardi 19 septembre 2017 ; Programme chronologique

Sortons de l'impasse. Renonçons à rétablir des contingents d'immigration. Initiative populaire.

(17.030) : l'initiative exige la suppression des articles 121a et 197, chiffre 11, de la Constitution fédérale. La mise en œuvre de l'initiative sur l'immigration de masse via l'article 21 LEtr a permis de trouver une solution qui ne met pas en danger les accords bilatéraux avec l'UE et en même temps améliore les chances sur le marché du travail des groupes de personnes discriminées grâce à l'obligation de communiquer les postes vacants. Nous estimons dès lors que le but principal de l'initiative RASA est atteint. Une votation sur cette initiative cache un grand risque politique. Il faut prévoir dès lors, si l'initiative n'est pas retirée, un contre-projet. Ce dernier ne devra pas être en contradiction avec les accords bilatéraux et permettre une certaine clarification des futures relations avec l'Union européenne. Il faut aussi qu'il soutienne la mise en œuvre parlementaire de l'article 121a Cst. et que d'autres mesures de politique intérieure en faveur de la population active indigène soient possibles pour permettre une gestion indépendante de la migration selon l'alinéa 1 de cette disposition constitutionnelle. C'est la minorité I de la CIP-N qui remplit le mieux ces conditions.

➔ Travail.Suisse recommande de suivre la minorité I.

Mardi 19 septembre 2017 ; Interventions parlementaires relevant du DFJP, autre date : 20.9. et 26.9.

Mo. Golay. Les cantons sont asphyxiés par le poids financier de l'accueil des migrants

(16.3258) : la motion vise à ce que l'entier des frais destinés à l'accueil des requérants d'asile soit supporté par la Confédération et que les crédits de l'aide au développement soient diminués. D'après l'auteur de la motion, le Conseil fédéral ne prendrait aucune mesure pour ralentir le flux de migrants en Suisse. Selon Travail.Suisse, la réalité des flux migratoires s'impose non seulement pour la Suisse, mais également pour les autres pays en Europe et dans le monde. Il est donc important à ce titre d'affronter cette réalité en prenant des mesures favorables à l'intégration des personnes concernées. Travail.Suisse estime, tout comme le Conseil fédéral, que les personnes qui ont besoin de protection puissent être intégrées rapidement et durablement sur le marché du travail. À ce titre, la Confédération mène un dialogue avec les cantons pour favoriser une intégration ciblée et renforcée des requérants et analyser la situation en matière de coûts. En ce qui concerne l'aide au développement, des coupes ont déjà été prévues.

➔ Travail.Suisse recommande de rejeter cette motion.

Deuxième semaine – Conseil des Etats

Mardi 19 septembre 2017

Mo. Conseil national (Cdf-CN). Modification de l'article 18 alinéa 2 de la loi sur les finances

(17.3015) : la motion propose un ordre de priorités pour les mesures d'économie visant à respecter le frein à l'endettement. Une forte minorité de la Cdf-CN propose de refuser la motion tout comme le Conseil fédéral. Le fait que ce soient les domaines qui ont présenté la plus forte croissance au cours des législatures précédentes qui devront faire les premiers l'objet de coupes représente une erreur

capitale. Il est normal que des tâches fondamentales – la recherche et la formation par exemple - croissent plus vite que d'autres. Les priorités peuvent aussi changer au fil du temps. La mise en œuvre de la motion signifierait notamment que l'on couperait encore plus dans la formation et la recherche ou dans d'autres tâches importantes de service public.

- Travail.Suisse recommande de rejeter cette motion qui provoquerait une politique financière trop rigide.

Mardi 19 septembre 2017

Mo. Conseil national (Cdf-CN). Pas de relâchement du frein à l'endettement (16.3634) : la motion vise à bétonner le frein à l'endettement dans le but d'éviter la possibilité que les excédents apparaissant dans le budget de la Confédération ne soient plus intégralement utilisés pour la réduction de la dette. Il faut comprendre cette motion dans un contexte où le Conseil fédéral a confié à des experts un rapport sur le frein à l'endettement qui pourrait prévoir un assouplissement et ouvrir la voie à une révision législative. Le frein à l'endettement prévoit la stabilisation de la dette mais pas sa diminution constante comme cela se passe. Une révision du mécanisme du frein à l'endettement est dès lors nécessaire afin d'affecter aussi les excédents structurels, à concurrence des dépenses non effectuées, à d'autres fins que la réduction de la dette, par exemple des investissements dans les infrastructures ou la formation.

- Travail.Suisse recommande au Conseil des Etats de rejeter cette motion et de suivre l'avis du Conseil fédéral.

Jeudi 21 septembre 2017

Encouragement de la mobilité internationale en matière de formation durant les années 2018-2020 (17.031) : les relations entre la Suisse et l'UE sont insatisfaisantes dans le domaine Erasmus+. Au moyen de solutions de son cru, la Suisse essaie de limiter les dommages. Le message du Conseil fédéral sur l'encouragement de la mobilité internationale en matière de formation durant les années 2018-2020 prévoit d'affecter les ressources pour garantir une continuité à la solution établie depuis 2014. Même si la solution n'est pas optimale pour la formation, il faut l'approuver. Il n'y pas d'autre solution présentement.

- Travail.Suisse soutient la proposition du Conseil fédéral.

Jeudi 21 septembre 2017

Mo. Conseil national (Aebischer Matthias). Classification des diplômes de la formation professionnelle dans le cadre national des certifications. Droit de recours (15.3157) : il manque dans la procédure actuelle une instance décisionnelle lorsqu'il s'agit de classer un diplôme et qu'il n'est pas possible dans la recherche du consensus correspondant d'arriver à une solution commune entre le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI et l'organisation du monde du travail (OrTra) concernée. Il faut désigner une telle instance décisionnelle.

- Travail.Suisse soutient la motion du Conseiller national Matthias Aebischer.

Troisième semaine – Conseil national

Mercredi 27 septembre 2017

Mo. CDF-CN. Fixation du montant du financement de l'aide publique au développement (17.3362) : elle demande que le Conseil fédéral, lorsqu'il établit le message sur la coopération internationale et le budget annuel, détermine le montant des moyens financiers de la Confédération alloués à la coopération au développement non plus en fonction de la part du RNB, mais en fonction de la situation des finances fédérales. Une réduction de l'aide au développement de la Suisse renforcera l'instabilité dans certaines régions ou pays, ce qui pénaliserait aussi l'économie suisse d'exportation qui trouve un avantage à un monde stable et plus juste.

- Travail.Suisse recommande de rejeter cette motion qui est totalement contraire à l'engagement pris par la Suisse de porter son aide au développement à 0.5% du RNB.

Troisième semaine – Conseil des Etats

Mardi 26 septembre 2017

Mo. Conseil national (CTT-CN). Pour que les acteurs du marché postal suisse bénéficient d'une concurrence équitable (17.3011) : la motion demande au Conseil fédéral d'adapter les lois et ordonnances actuelles pour garantir à l'ensemble des acteurs du marché postal suisse une concurrence équitable. Travail.Suisse et transfair, le syndicat du service public, ont déploré l'acceptation de cette motion par le Conseil national. Il est à craindre qu'avec cette motion les coûts engendrés pour la Poste ne soient pas indemnisés de manière adéquate et que les prestataires privés soient favorisés. Elle est aussi une menace pour les conditions d'engagement usuelles de la branche.

- Travail.Suisse recommande au Conseil des Etats de rejeter cette motion.

Mardi 26 septembre 2017

Mo. Conseil national (CTT-CN). Législation sur la poste (17.3012) : elle demande d'adapter la législation sur la poste de manière à fixer les critères servant à mesurer l'accessibilité au niveau régional. Les agences postales doivent aussi pouvoir offrir tous les produits logistiques de la Poste, en particulier dans le domaine du trafic des paiements. Il faut néanmoins se soucier du fait que si les agences offrent les mêmes services que les offices de poste, elles peuvent employer du personnel non formé en matière de services postaux et donc rémunéré plus faiblement. Cela équivaut à un dumping salarial inacceptable. Travail.Suisse a salué l'acceptation massive de la motion par le Conseil national.

- Travail.Suisse recommande au Conseil des Etats de suivre la décision prise par le Conseil national et d'adopter cette motion.

Mardi 26 septembre 2017

Mo. Conseil national (CTT-CN). Inscrire dans la législation les instruments de surveillance du domaine de la poste (17.3013) : les instruments de surveillance dont dispose l'OFCOM doivent être précisés dans la législation, sur le modèle de ceux de Postcom, et complétés par des instruments de mise en œuvre.

- Travail.Suisse soutient cette motion et recommande au Conseil des Etats de l'accepter.